

# CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE BIBLIOTHÉCAIRE

SESSION 1978

## COMPTE RENDU DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire se sont déroulées les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 1978 dans 27 centres métropolitains et 3 centres outre-mer.

Sur 1 872 candidats inscrits, 1 278 se sont effectivement présentés à la première épreuve.

La délibération du jury a eu lieu le 27 février et à l'issue de la délibération 403 candidats ont été déclarés admissibles.

La moyenne nécessaire était de 30 (sur 60).

Concernant chacune des épreuves le jury a fait les remarques suivantes.

### I. ÉPREUVE SUR UN SUJET PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU PROGRAMME

(durée : 3 heures)

« Quelles mesures doivent, selon vous, prendre les bibliothèques françaises pour être en mesure d'offrir aux futurs lecteurs la production imprimée (livres et périodiques) du vingtième siècle ».

Il convient d'indiquer que l'épreuve portant sur l'ensemble du programme ne coïncide pas forcément avec une question de cours.

Trop nombreux en effet sont les candidats qui traduisent le sujet en termes de questions de cours et croient avoir fait un devoir correct après avoir énuméré un certain nombre d'informations sans les avoir resituées dans le sujet posé.

C'est ainsi que celui-ci a été interprété restrictivement par de nombreux candidats :

pour certains il s'agissait des acquisitions dans les bibliothèques ;

pour d'autres de la conservation des documents ;

pour d'autres encore de la coopération entre les bibliothèques.

Certes, ces différents aspects pouvaient et devaient être examinés dans l'exposé mais il ne fallait surtout pas s'en tenir :

soit à une énumération de bibliographies ou de répertoires nécessaires aux acquisitions ;

soit à une suite de mesures techniques pour la conservation des documents rares et précieux ;

soit à une liste de réalisations dans le domaine de la coopération, avec généralement un abus de sigles et à travers lesquelles certains candidats n'ont pas toujours su bien distinguer entre ce qui existe et ce qui est encore en projet (ainsi, par exemple, plusieurs candidats ont parlé d'une Bibliothèque nationale de prêt construite au Mans, ; de même à propos du système informatique de catalogage partagé —

CAPAR — qui n'est pas actuellement entré dans sa phase opérationnelle).

De nombreux candidats, puisqu'il était question de « futurs lecteurs » dans l'énoncé du sujet ont versé dans la « futurologie » ; soit en ne voyant de solution que dans l'automatisation grâce à l'ordinateur, instrument à tout faire, et en décrivant longuement les projets en cours, comme signalés ci-dessus, alors qu'il ne s'agit que d'un aspect du problème ; soit en se lançant à la « conquête » d'un nouveau public grâce aux nouveaux média audiovisuels et aux techniques d'animation, ce qui était totalement hors sujet.

Le fait que le problème était posé dans le futur pouvait servir d'introduction à l'exposé. A l'heure actuelle les lecteurs français désireux de prendre connaissance de documents précis du XIX<sup>e</sup> siècle ont souvent des difficultés pour les consulter dans leur ville ou dans leur région. Ils n'ont, dans bien des cas (comme cela a été indiqué par un certain nombre de candidats), que la ressource de la Bibliothèque Nationale à Paris chargée de collecter et de conserver la totalité — ou presque — de la production nationale.

Mais peut-on se contenter d'un seul établissement ? Cela devait faire poser la question « où ? » (quelles sont les bibliothèques concernées par le problème posé), suivie immédiatement après par la question « quoi ? » : quels sont les documents imprimés qui seront représentatifs de notre siècle ? Peut-être pas seulement ce que nous offrons à nos lecteurs d'aujourd'hui, mais aussi bien des ouvrages — pensons à titre d'exemple aux livres scolaires — qui sont aussi significatifs de notre civilisation. Devant l'ampleur des tâches on en vient naturellement à souhaiter une répartition de celles-ci, à envisager, selon certains exemples étrangers, une coordination des acquisitions.

Après avoir acquis il faut, dans l'optique d'une utilisation future, conserver et c'est là que l'on pouvait évoquer certaines mesures techniques, notam-

ment le recours aux microformes qui permettent le stockage et la sauvegarde des collections, par exemple de périodiques, collections fort encombrantes ou en mauvais état par suite de leur utilisation fréquente, et qui sont donc une réponse au problème de l'élimination des documents usés. Une autre réponse est dans la coordination des éliminations, problème parallèle à la coordination des acquisitions.

Le dernier point à examiner était celui de l'accès du lecteur de demain, c'est-à-dire de la communication des ouvrages, communication que l'on souhaite évidemment la plus facile possible.

C'était là l'occasion de souligner l'intérêt des catalogues collectifs — avec les avantages qu'apporte et apportera encore l'automatisation pour leur élaboration — qui, en indiquant la localisation des documents, assurent l'orientation des lecteurs ou des demandes de prêt. On abordait ici le problème de l'actuel Centre national de prêt et de son avenir ; en précisant bien qu'il s'agissait de prospective, les candidats étaient libres de souhaiter une évolution vers une bibliothèque centrale et/ou des bibliothèques régionales de conservation et de prêt...

Finallement, à chaque étape de l'exposé, la même solution revient : collaboration, coordination entre les bibliothèques, sur le plan national d'abord, sur le plan international ensuite. En effet, quelles que soient les formes ou les modalités adoptées, les bibliothèques doivent maintenant et devront de plus en plus vivre en réseau, formule la plus susceptible de fournir le maximum de documents à nos futurs lecteurs.

Finallement, à chaque étape de l'exposé, la même solution revient : collaboration, coordination entre les bibliothèques, sur le plan national d'abord, sur le plan international ensuite. En effet, quelles que soient les formes ou les modalités adoptées, les bibliothèques doivent maintenant et devront de plus en plus vivre en réseau, formule la plus susceptible de fournir le maximum de documents à nos futurs lecteurs.

## II. ÉPREUVE DE BIBLIOGRAPHIE

(durée : 2 heures)

« Traitez successivement les deux sujets :

1. Comment concevez-vous le rôle de la bibliographie dans le travail quotidien d'un bibliothécaire (bibliothèques publiques ou bibliothèques d'étude, au choix) ?
2. Quels répertoires utiliseriez-vous pour préparer une exposition sur les documents imprimés concernant la médecine ? Décrivez brièvement ces répertoires ».

Le fait d'avoir à traiter deux questions a gêné de nombreux candidats qui n'ont pas su organiser leur temps. Il ne s'agit pas de donner le maximum de titres de répertoires (sous des formes parfois approximatives ou en dehors du sujet) mais de répondre à une question située dans un contexte donné (cas du sujet n° 1) ou que le candidat est libre de déterminer (cas du sujet n° 2). Cette mise en situation évite ainsi un exposé sans plan parce que sans objectif précis.

Les observations du jury formulées ci-dessous ne constituent pas un corrigé complet des questions posées ; elles visent essentiellement à montrer aux candidats comment ils doivent utiliser leurs connaissances.

1. La première question était d'ordre général mais néanmoins ne demandait pas une liste exhaustive de répertoires. Il fallait, après s'être placé dans un type de bibliothèques (bibliothèques publiques ou bibliothèques d'étude, indication omise par certains candidats), illustrer avec quelques exemples le rôle des instruments bibliographiques dans la pratique quotidienne du bibliothécaire. Pour ce dernier la bibliographie a quatre fonctions principales ; elle sert :

- aux acquisitions de documents ;
- à leur identification et catalogage ;
- à leur localisation (pour le prêt entre bibliothèques) ;
- à l'information et orientation des lecteurs.

Répondant entièrement ou partiellement à ces fonctions il existe des répertoires ou des instruments et l'on demandait aux candidats d'en présenter quelques-uns.

C'est ainsi que pour les acquisitions d'ouvrages dans une bibliothèque publique les bibliothécaires utilisent :

d'abord les bibliographies courantes françaises (*Bibliographie de la France/Biblio* (Partie « Annonces » et suppléments thématiques ; *Bulletin du livre*) ;

ensuite les revues critiques (*Bulletin critique du livre français* ; *les Livres* ; *Revue des livres pour enfants* ; les chroniques littéraires de la presse et des hebdomadaires) ;

enfin les répertoires facilitant la recherche de livres parus les années précédentes (*Livres disponibles...* ; *Livres de l'année/Biblio...*).

Pour les aider dans le catalogage de la production courante française les bibliothécaires ont recours à la *Bibliographie de la France* (Partie officielle et à ses 4 suppléments) ainsi qu'aux catalogues imprimés de la Bibliothèque Nationale.

Pour illustrer, dans une bibliothèque d'étude, la fonction de localisation qui sert essentiellement à orienter à bon escient les demandes de prêt entre bibliothèques, il fallait présenter les catalogues collectifs, soit de périodiques, soit d'ouvrages. (Exemples : *IPPEC* ; *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII<sup>e</sup> siècle à 1939* ; *CCOE*).

La dernière fonction, mais non la moindre, de la bibliographie est l'orientation des lecteurs. Les questions auxquelles on peut avoir à répondre sont multiples : informations ponctuelles auxquelles répondent les encyclopédies, dictionnaires, biographies, annuaires ou recherches plus étendues sur un sujet ; ici on était naturellement conduit à la question n° 2.

2. La démarche du bibliothécaire préparant une exposition se décompose en deux temps :

— tout d'abord établissement d'une liste de documents qu'on souhaite exposer ;

— localisation des documents retenus afin d'en solliciter éventuellement le prêt.

Situer l'exposition dans un contexte donné, en choisissant le cas le plus courant d'une bibliothèque

de moyenne importance réalisant une exposition pour le « grand public » sur le thème de la médecine, sans limitation de lieux ni de date, permettait au candidat d'être un peu plus réaliste.

Pour l'établissement d'une liste limitée (on ne peut exposer plus de 2 à 300 pièces) il importe de souligner que la consultation de répertoires comportant un classement systématique ou des entrées matières conduira à une accumulation à la fois trop importante de titres et ne rendant pas compte de l'intérêt de l'ouvrage. C'est pourquoi à la consultation de bibliographies universelles (Brunet), nationales — rétrospectives et courantes (Lorenz; *Biblio*; *Livres de l'année* puis leur cumul) — il est essentiel de joindre la consultation d'ouvrages pouvant permettre un choix; d'abord très simplement la consultation d'encyclopédies et dictionnaires puis également la consulta-

tion de bibliographies (Besterman, Malclès) qui orienteraient vers les ouvrages faisant autorité.

La localisation des ouvrages retenus pose, on le sait, un réel problème mais une orientation générale est fournie dans le *Répertoire des bibliothèques et des organismes de documentation*.

Pour les périodiques le processus est identique; par exemple, pour la recherche des premiers périodiques médicaux (avant 1789): Hatin. — *Bibliographie historique et critique de la presse française*; et pour leur localisation: *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII<sup>e</sup> siècle à 1939*.

En définitive l'utilisation des bibliographies prend toujours place dans une démarche et présenter celle-ci même brièvement (ce que trop de candidats ne font pas), est indispensable pour réaliser un exposé pertinent.

### III. ÉPREUVE DE CATALOGAGE

(durée : 3 heures)

« Pour chaque ouvrage (représenté par un fac-similé), les candidats doivent :

1. Rédiger la fiche d'entrée principale (auteur ou anonyme) selon la norme NF Z 44-050 janvier 1975 (avec s'il y a lieu, les rappels de vedettes pour le catalogue des auteurs et des anonymes) et éventuellement les fiches de renvoi. Ne rédiger ni fiches secondaires, ni fiches de collection.
2. Indiquer :
  - a) La cote qu'ils donneraient à l'ouvrage en utilisant les indices de la classification décimale Dewey.
  - b) La ou les vedettes de matières avec les renvois éventuels ».

Dans l'ensemble les copies de catalogage ont été moins bonnes que les années précédentes. Près de la moitié seulement des candidats ont eu la moyenne et les notes élevées ont été rares. Cette épreuve n'a pu donc servir à racheter des notes trop faibles dans les autres matières.

#### Remarques générales :

— De nombreux candidats présentent les informations concernant un même ouvrage sur plusieurs fiches. Cette présentation ne se justifie que dans le cas de notices particulièrement chargées et dans le cas d'un dépouillement (fac-similés n° 1 et n° 3) et de toutes façons la partie « chapeau » de la 2<sup>e</sup> fiche doit se présenter avec un certain nombre d'éléments précis (auteur, titre, adresse abrégée) que beaucoup de candidats semblent ignorer (cf. Fascicule de documentation : catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes; présentation matérielle de la notice catalographique; NF Z 44-051 : modèles n°s 40, 41, 42).

— *Collation* : la manière de relever les paginations n'est pas bien connue. Par exemple les candidats se sont livrés à une comptabilité compliquée lorsqu'il était indiqué que les pages n'étaient numérotées qu'à partir de la page 8 (fac-similé n° 2).

— *Les mots matières* sont toujours un des points faibles. On trouve trop souvent des notions différentes juxtaposées, exemple : Documentation, information, bibliothéconomie (fac-similé n° 5); l'ordre des sous-vedettes n'est pas non plus rigoureux, exemple : Littérature, mélange, Allemagne (fac-similé n° 6).

— *Indexation Dewey* : les candidats ne savent pas toujours manier correctement la table; en particulier la construction des indices comportant des notations communes est rarement bien faite, exemple 020.03 au lieu de 020.3 (fac-similé n° 5).

#### Difficultés particulières rencontrées dans chaque exemple :

Fac-similé n° 1 : Le choix des vedettes des publications officielles n'est pas suffisamment connu et les renvois hiérarchiques rarement judicieux.

Fac-similé n° 2 : Certains candidats ne savent pas que l'on traite les anthologies comme des anonymes et que le compilateur n'est considéré que comme l'éditeur scientifique. Il n'était pas obligatoire de mettre un mot matière; l'absence de ce dernier n'a pas été pénalisée, mais les correcteurs ont considéré comme souhaitable que l'on puisse retrouver les anthologies par leur thème au fichier matière.

Fac-similé n° 3 : Il s'agissait d'un exemple de catalogage à deux niveaux (ou dépouillement). Beaucoup de candidats ont voulu faire entrer en ligne de compte le maquettiste, ce qui ne se justifiait pas (sauf à la rigueur en note) et ont indiqué pour chaque volume l'ISBN alors qu'il était précisé qu'il s'agissait d'un numéro pour l'édition complète.

Fac-similé n° 4 : La vedette de congrès a été rarement correcte et le jury a souvent trouvé des vedettes telles que « Congrès. Grenoble. 1970 ». Le titre a été souvent omis; enfin l'éditeur scientifique Pierre Favard a été considéré de très nombreuses fois comme éditeur commercial. Certains candidats ont indiqué dans le rappel de vedettes la « Société de microscopie électronique » comme auteur secondaire, ce qui ne se

justifiait que si elle était également indiquée dans la zone du titre et de la mention d'auteur.

Fac-similé n° 5 : Beaucoup de candidats ont hésité à choisir entre le titre et le compilateur ; mais l'erreur principale a consisté à ne pas voir qu'« Elsevier's » faisait partie grammaticalement du titre et ne pouvait être rejeté. Le mot matière et l'indice témoignent souvent d'une méconnaissance totale de la langue anglaise (Sciences, dictionnaire ; indice 503).

Fac-similés n°s 6, 7, 8 : Pour les mélanges l'erreur la plus fréquente a été d'indiquer le titre de forme en langue étrangère, exemple (Festschrift...) et l'oubli du rappel titre.

Fac-similés n°s 9 et 10 : Pour les ouvrages en latin il est recommandé de restituer en français les noms de lieux entre crochets carrés, exemple : Lutetiae Parisiorum [Paris] et pour le grec il est indispensable de translittérer les vedettes auteurs.

#### IV. LISTE D'ADMISSIBILITÉ

Mme Guillemette Abel ; Mme Marie-Christine Abgrall ; M. Dominique Agniel ; Mlle Catherine Allix ; Mme Christine Almeras ; Mlle Martine Amiet ; Mlle Elisabeth André ; Mme Françoise Anglaret ; Mlle Catherine Apert ; Mme Marie-Martine Arnaud ; Mme Monique Asli ; Mme Claudine Azoef ; M. Gérard Bakalian ; Mme Geneviève Bardin ; Mlle Catherine Bardot ; Mme Jeanne Barel ; Mlle Jacqueline Barneda ; Mme Diane Barral ; Mme Joëlle Barus ; Mlle Isabelle Bastian ; Mlle Isabelle Bastide ; Mme Catherine Baudoin ; Mlle Anne-Marie Bavard ; Mme Catherine Béchaux ; Mme Geneviève Begot ; Mme Nicole Ben-Hamou ; Mlle Marie-Dominique Benoit ; Mme Maryse Benoit ; M. Frank Bergerot ; Mme Michèle Bernard ; Mlle Sabine Bernes ; Mlle Annie Bertrand ; Mme Brigitte Bertrand ; M. Charles Berz ; Mlle Anne Biehlmann ; Mlle Agathe Bischoff ; Mme Pierrette Blanc ; M. Gérard Blot ; Mlle I. Bobierre de Vallière ; Mme Irène Boisaubert ; Mme Christine Boisdenghien ; Mlle Laurence Boitard ; M. Claude Boivin ; Mme Chantal Bonnaire ; M. Paul Bonnet ; M. Luc Bonvoisin ; Mlle Catherine Bony ; Mlle Danielle Bordier ; Mme Jehanne Borycki ; Mlle Marie-France Boucher ; Mme Monique Boucher ; Mlle Brigitte Bouchez ; Mme Danièle Boulais ; Mlle Martine Bourcier ; Mlle Jeanne Bourgeois ; Mme Anne-Marie Bournerie ; Mlle Elisabeth Boutes ; Mme Geneviève Boyer ; Mlle Suzanne Brehin ; Mme Geneviève Bret ; Mme Marie-Yvonne Brosseau ; Mme Suzanne Brun ; Mlle Françoise Brusco ; Mme Marie-Odile Bugnet ; Mme Joëlle Buisson ; Mme Marie-Josèphe Bury ; Mme Marie-France Cabirol ; M. Camille Cadiou ; Mme Colette Calme ; Mme Marie-Claude Caniard ; Mme Jacqueline Carlier ; Mlle Alette Caron de Fromental ; Mlle Sophie Cayet ; Mlle Fanny de Cazeneuve ; Mme Martine Champ-saur ; Mme Mireille Chapuzy ; Mlle Patricia Charles ; Mlle Sylvie Charrier ; M. Georges Chateaufreynaud ; Mme Michèle Chauvet ; Mlle Françoise Chauvière ; Mlle Anne Chauvot ; Mlle Dominique Chelot ; Mme Sylvaine Cheron ; M. François Chrapecki ; Mlle Lise Clément ; Mme Elisabeth Cognet ; Mme Marie-Claire Cohen ; Mme Renée Coing ; Mlle M.-F. de Cointet de Fillain ; Mme Agnès Colin ; Mme Elisabeth Contamin ; Mme Sylvie Cordier ; Mme Elizabeth Cordier-Robiliard ; Mlle Marie-Noëlle Cormenier ; M. Gérard Corneloup ; Mlle Marie-Liesse Cornu-langy ; Mme Laure Cotrait ; Mlle Martine Courty ; Mlle Marcelle Crassous ; Mlle Marie-Thérèse Crémilleux ; Mme Sylvie Crouzet ; M. Emmanuel Cuffini ; Mlle Josiane Damiens ; Mme Josette Danloup ; M. Jean-Paul Decourt ; Mlle Françoise Def ; Mme Marie

Delale ; Mlle Catherine Delebarre ; Mme Christiane Deleris ; Mlle Dominique Delforge ; Mlle Manuela Delgado ; Mlle Annie Derrez ; Mlle Armelle Demay ; Mlle Marie-Madeleine Denieau ; Mme Christiane Denquin ; Mme Annette Deruelle ; Mme Françoise Develey ; Mlle Sylvie Dewulf ; M. Patrick Dillies ; Mme Brigitte Distasio ; Mlle Anne-Laure Dodey ; Mme Andrée Donati ; Mme Brigitte Doron ; Mme Anne-Marie Dreau ; Mlle Dominique Druenes ; Mme Hélène Dubertret ; Mme Gabrielle Dubrac ; Mlle Marie-Noëlle Duc ; Mme Françoise Duhamel ; Mme Dominique Dumas ; Mlle Catherine Dunoyer ; Mlle Chantal Duparc ; Mlle Caroline Durand ; Mlle Véronique Durel ; Mlle Béatrice Ekman ; Mme Anne-Marie El-Mourchid ; M. Patrick Ertaud ; Mme Marie-Josée Eychenne ; Mlle Viviane Ezratty ; Mme Edith Fandeur ; Mme Geneviève Faure ; Mme Laura Faure ; Mlle Françoise Fauvin ; Mme Monique Favre ; Mlle Ginette Fayat ; Mlle Nicole Fayel ; Mme Odile Feliu ; Mlle Isabelle Femel ; M. Alain Feret ; Mme Monique Figari ; Mme Francine Figuière ; Mme Françoise Flechaire ; Mme Geneviève Foillard ; Mme Joëlle Fouquet-Guerineau ; Mme Monique Fourestier ; Mlle Catherine Foury ; Mlle Paule Franceschi ; Mlle Patricia Gabas ; Mlle Elisabeth Galiay ; Mme Colette Gallien ; Mlle Nadine Ganier ; Mlle Elisabeth Gaud ; Mme Nadine Geoffroy ; Mlle Josette Gérard ; Mlle Odile Gernet ; Mlle Annick Ghersin ; Mlle Sylvie Girard ; Mme Halina Giraud ; Mlle Noëlle Giroud ; Mlle Véronique Giuliani ; Mme Martine Goffi ; Mlle Katia Gonzalez ; M. Serge Goracci ; Mlle Dominique Grard ; Mme Catherine Gras-Payen ; Mlle Marie Grau ; Mme Martine Grelle ; Mlle Myriam Grenier ; Mlle Christiane Grillot ; Mlle Chantal Grognot ; Mlle Colette Gros ; Mme Fabienne Guerineau ; Mme Catherine Guidon ; Mme Christine Guihard ; Mlle Béatrice Guillaud ; Mlle Nicole Guillemain ; Mlle Annick Guinery ; Mme Michèle Guinet ; Mlle Marie-Bénédicte Hamel ; Mlle Sylvie Haran ; Mlle Nicole Hardy ; Mme Dominique Harster ; Mme Colette Hedon ; M. Youenn Helias ; Mlle Annie Helot ; Mlle Catherine Herbertz ; Mlle Lisbet Heriau ; Mme Danièle Hirsinger ; Mlle Isabelle Hue ; Mme Dominique Hug ; Mme Annie Imbert-Champion ; Mlle Muriel Isabelle ; M. Bruno Jacomy ; Mme Pascale Jacotot ; Mlle Anne Jay ; Mme Anne-Marie Jean ; M. Joël Jean ; Mlle Françoise Jolibois ; Mlle Frédérique Joly ; Mlle Monique Gilles ; Mlle Marie-Françoise Jondot ; Mlle Chantal Jonneaux ; Mme Marianne Joseph ; Mlle Catherine Jouniaux ; Mlle Marie-Thérèse Jouvinroux ; Mme Danielle Julliard ; Mlle Hélène Jupin ; Mlle Anne Jurbert ; Mlle Aline Juventy ; Mlle Hélène

Kaplanian; Mme Brigitte Kazourian; Mlle Pascale de Kerraoul; Mlle Françoise Kerspern; Mme Corinne Kitous; Mme Martine Koenig; Mlle Michèle Kohler; M. Richard Kou; Mlle Marie-Josée Krill; Mlle Sabine Labare; Mlle Françoise Laborde (Pau); Mlle Annie-Noëlle Labourdette; Mlle Annick Laffon; Mme Agnès Lagadic; Mme Yvette Lambert; Mme Patricia Lambre; Mlle Flamine de Lanoue; Mme Monique de la Rochefordière; Mme Andrée Larrère; Mlle Françoise Christiane Laurent; M. Claude Lebel; Mme Sylvette Lebouc; Mme Yvonne Lebrun; M. Peire Leccia; Mlle Jacqueline Leclerc; Mlle Frédérique Leclercq; Mme Marie-Pierre Lecorche; Mlle Claire Lecour; Mme Eliane Le Duff; Mme Claire Lefebvre; Mme Andrée Legrand; Mme Katerina Leguay; Mlle Christine Lemec; M. Francis Lermenier; Mlle Béatrice Lestoquoy; Mme Marie-Christine Levieils; Mme Bénédicte Liber; Mlle Marie-José Linarès; Mlle Janine Liot; Mlle Françoise Lomier; Mlle Marie-José Loncelle; Mlle Anne Longuenesse; Mme Elisabeth Loot; Mlle Caroline Lorec; Mme Jacqueline Louvet; Mme Suzanne Mabilais; Mme Annie Maddio; Mme Véronique Madelin; Mme Régine Magny; Mlle Michèle Maillavin; Mme Christine Maitre; Mlle Marie-Françoise Manger; M. Guy Martin; Mme Marie-Joëlle Martin; Mme Elizabeth Martineau; Mlle Claude Massit; Mlle Marie-Odile Mathieu; Mme Evelyne Mauriac; M. Daniel Mayeur; Mlle Elisabeth Meller; M. Sylvain Mevrel; Mlle Chantal Meyer; Mlle Françoise Mialhe; Mme Agnès Milovanovic; Mlle Laurence Minder; Mlle Corinne Miquel; Mlle Marie-Christine Mollard; Mlle Martine Moly; Mlle Danièle Monnet; Mlle Geneviève de Montagu; Mme Marie-France Montandon; Mme Solange Montornes; Mlle Françoise Moreau; Mme Chantal Moriset; Mlle Monique Narjoux; Mlle Françoise Nay; Mme Marie-Anne Negre; Mme Monique Neuvillard; Mme Marie-Claude Neyret; Mme Noëlle Nicoloso; Mme Joëlle Obrecht-Joris; Mme Brigitte Olagnon; Mme Marie-José Orechia; Mlle Claude Paccot; Mlle Bernadette Padovani; Mme Ida Papiernik; Mlle Marie-Georges Paquet; Mlle Véronique Parent; M. Jean-Michel Paris; Mlle Michèle Parisot; Mlle Anne Parrad; Mme Isabelle Pastorelli; Mme Colette Payre; Mme Marie-Hélène de Peretti; M. Christian Peri; Mlle Brigitte Pernollet; Mme Odile Petit; Mme Claudine Petre; Mlle Odile Pierchon; Mlle Nicole Pierre; Mme Anne-Marie Pierry; Mlle Nathalie Pilon; Mlle Michèle Piquard; Mlle Véronique Place; M. Joseph Platero; Mme Annie Poggioli; Mme Monique Pomparat; Mlle Evelyne Ponard; Mlle Agnès Poncelet; Mme Marie-Hélène Pouzadoux; Mme Sylvie Prat; Mme Dominique Pryde; Mlle Ghislaine Quatremare; Mlle Marie-Christine Radix; Mlle Martine Ragonnet; Mlle Sylviane Ramdane; Mme Isabelle Raymond; Mlle Nicole Raymond; Mlle Geneviève Redeler; Mlle Claire Reinhard; Mlle Véronique Reinhard; M. Francis Renault; Mlle Danielle Resche; Mlle Brigitte Revel; Mme Zélie Ricoux; M. Clément Riot; Mme Maryse Ropard; Mlle Anne Rosenchild-Paulin; Mme Béatrice Roth; Mlle Lydie Roumezi; Mlle Solange Roussier; Mlle Françoise Roux; Mlle Françoise Ruffio; Mme Geneviève Saltel; Mme Annie Salvetti; Mme Florence Savatier; Mme Annie Schwartz; Mme Edwige Seguenny; Mlle Cécile Seite;

Mlle Michèle Senat; M. Dominique Seurin; Mme Josette Simard; Mme Catherine Souan; Mlle Frédérique Surmely; Mme Françoise Talbot; Mme Catherine Tenret; Mlle Geneviève de Terris; Mme Doïna Thebault; Mme Christine Theodon; Mme Sylvie Thiebaut; M. Lionel Thura; Mlle Patricia Thureau; Mlle Isabelle Tisnes; Mlle Marie-Hélène Tondelier; Mme Christine Touguet; Mlle Véronique Toussaint; Mlle Nadine Travacca; Mme Jeanne Troussset; Mlle Chantal Tuffier; Mme Bernadette Ugolini; Mme Colette Uguen; Mlle Elisabeth Vadagnini; Mlle Sophie Vagner; Mme Jacqueline Vaillant; Mlle Isabelle Valez; Mlle Marguerite Vasen; Mlle Michèle Vello; Mme Marie-Odile Velut; Mme Claude Vial; M. Jean-Marc Vidal; M. Joël Vieillefond; Mme Marie-José Vierge; Mme Pascale Vigier; Mme Anne-Marie Vigoureux; Mlle Mary Vigourous; Mme Maryvonne Vincent; Mlle Joëlle Voyer; Mlle Elisabeth Wallez; Mlle Anne Waniart; Mlle Christine Wolff; Mlle Catherine Zoukerman.

#### Candidates à titre étranger

Mme Gunnel Louys; Mme Kirsten Verriere.

## V. STATISTIQUES

### CANDIDATS

1 872 candidats se sont inscrits à l'examen.

1 278 candidats se sont présentés effectivement.

### RÉSULTATS

403 candidats dont 2 à titre étranger ont été déclarés admissibles, soit 31,50 % des présentés.

### CENTRES DE PRÉPARATION

Les résultats ont été les suivants pour chacun des centres où un enseignement était organisé.

Centres	Inscrits à l'examen	Présentés	Admissibles
Amiens	40	24	3
Besançon	14	10	3
Bordeaux	68	49	15
Caen	78	54	17
Clermont	36	22	7
Dijon	61	49	11
Grenoble	121	87	32
Le Mans	34	23	4
Lille	49	33	9
Limoges	21	19	2
Lyon	87	66	25
Marseille	79	42	14
Montpellier	62	49	6
Nancy	41	30	17
Nantes	39	31	14
Nice	35	24	5
Orléans	45	31	10
Paris	548	368	154
Perpignan	18	12	2
Poitiers	75	54	1
Rennes	61	33	7
Rouen	48	42	14
Strasbourg	52	28	12
Toulon	12	7	2
Toulouse	52	38	7
Tours	10	6	0
St-Denis	35	15	2
Rabat	4	1	0
Isolés	47	31	8

## CAFB ADMISSIBILITÉ - ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

## CAFB ADMISSIBILITÉ - FORMATION UNIVERSITAIRE

Titres universitaires	Présentés		Admissibles	
Maitrise	258	20 %	73	18 %
Licence	610	48 %	164	41 %
Entre Bac et Licence	152	12 %	46	11 %
Baccalauréat	229	18 %	107	27 %
Non bacheliers	29	2 %	13	3 %
Totaux	1 278		403	

	Admissibles	
Bibliothécaires	23	6 %
Sous-Bibliothécaires	31	8 %
Employés de Bibliothèque	59	15 %
Enseignants	76	19 %
Documentalistes	17	4 %
Autres activités	79	19 %
Non actifs	118	29 %
	403	

## ÉPREUVES D'ADMISSION

## JURY POUR L'ADMISSION

1. *Bibliothèques publiques*

M. Arnoult, BM Châlons-sur-Marne. Mme Bethery, BP Massy. M. Breton, ENSB Paris. M. Briand, BCP Moselle. M. Carcano, BM Dijon. M. Didelot, BM Nancy. Mme Dureau, ENSB Lyon. Mme Fisseux, BCP Ain. Mme Fixot, BCP Val-d'Oise. Mlle Germaud, BCP Dordogne. M. Hervé, BM Saint-Etienne. Mme Herzhaft, BCP Rhône. M. Herzhaft, ENSB Lyon. M. Jolly, BPI. M. Lapalus, BM Macon. M. Martie, BM Lyon. M. Massuard, BP Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Mme Merland, ENSB Lyon. M. Mironneau, BM Besançon. M. Taffarelli, ENSB Lyon. M. Vaucel, BCP Meurthe-et-Moselle.

2. *Bibliothèques spécialisées*

Mme Arnaud, BIU à Paris. Mme Borie, BIU Rennes. Mlle Bousson, CNRS Paris. Mme Gaillard, ENSB Paris. M. Greco, BN. M. Kériguy, ENSB Paris. M. Laissus, Museum national d'histoire naturelle. Mme Lefrançois, BIU Lyon. M. Libes, ENSB Montpellier. Mme Nicq, BIU Montpellier. M. Popoff, BN. Mme Rambaud, BIU A Paris. Mlle

Traissac, BIU Bordeaux. Mlle Viard, BIU A Paris. Mlle Vingtdeux, BIU Nancy. Mme Wagner, ENSB Lyon.

3. *Bibliothèques d'Établissements d'enseignement et Bibliothèques pour la jeunesse*

Mlle Bernard, ENSB Lyon. M. Brethes, BCP Gers. Mlle Cevin, « La Joie par les livres » Clamart. Mme Gascuel, BP Massy. Mlle Jan, Univ. Paris XIII. Mlle Jullie, BM Mulhouse. Mlle Lecacheux, BM Caen. Mlle Marinot, BP Massy. Mlle Merlet, « La Joie par les livres » Clamart. M. Michalet, BM Lyon. M. Paillat, Centre de documentation et d'information Lycée Louis Armand Poitiers. Mme Simonneau, BM Bordeaux. M. Stefani, BM Argenteuil. Mme Valabrega, Centre de documentation et d'information Lycée Victor Duruy Paris. Mme Vandewiele, BP Massy.

4. *Discothèques et Bibliothèques musicales*

M. Guitart, BM Grenoble. M. Lesure, BN. Mme Nyeki, BPI. M. Sanz, BP Massy. Mlle Wallon, BN.

## RAPPORTS DES JURYS

I. Option : *Bibliothèques publiques*

Cette année, sur 278 candidats qui se sont présentés à cette option, 248 ont été déclarés admis. Ces bons résultats ne doivent pas masquer plusieurs faiblesses de l'ensemble des candidats, dans la plupart des épreuves.

*Devoir d'organisation*

Le devoir d'organisation fait apparaître chez d'assez nombreux candidats des lacunes de l'expression écrite. Si des candidats ont été gênés parce qu'ils n'avaient pas assisté, ou participé, à l'organisation d'une exposition, beaucoup de ceux qui pouvaient en parler en connaissance de cause n'ont pas répondu à la question posée parce qu'il leur manquait les moyens : incapacité en particulier à présenter de manière claire et systématique ce qu'ils connaissaient d'expérience

et propension à entrer dans des détails inutiles. Les candidats au CAFB auront à s'exprimer par écrit : pour beaucoup, l'apprentissage à ce type d'expression est nécessaire.

(Moyenne des notes : 9,57).

En ce qui concerne l'épreuve d'analyse elle s'est caractérisée cette année par une forte concentration des notes autour d'une valeur légèrement supérieure à la moyenne. Peu de candidats se sont détachés nettement soit au-dessus, soit au-dessous. Dans l'ensemble, sans doute grâce à une préparation intensive, les candidats connaissent bien les ouvrages figurant au programme de l'épreuve mais semblent difficilement capables de s'en éloigner même légèrement.

(Moyenne des notes : 12,80).

Comme les autres années, les résultats des candidats à l'épreuve de *Choix de livres* sont moyens, comme la plupart des notes le font ressortir. Si bien peu de candidats ne réussissent pas à proposer un choix à peu près acceptable, plusieurs défauts néanmoins sont à noter : par inexpérience, certains candidats se contentent encore trop souvent de piller le catalogue matières du CEF, le choix de livres retenus montrant à l'évidence qu'ils ignorent totalement les collections des éditeurs. Il est parfois difficile pour les examinateurs de se retrouver dans une avalanche de titres donnés sans ordre, ni justification.

D'autres candidats se bornent au contraire à exposer une méthode de recherche ou un plan : or, répétons-le, il s'agit d'un choix de livres : la méthode ne suffit pas, le choix est indispensable dans des sujets où les livres sont nombreux.

Essentiellement pratique, l'épreuve de Choix de livres doit permettre au candidat de montrer qu'il connaît les livres que l'on peut raisonnablement espérer trouver dans une bibliothèque publique.

(Moyenne des notes : 12,50).

Quant à l'épreuve de *Livre contemporain*, on constate que les candidats ont dans l'ensemble mieux réussi que l'année précédente ; il apparaît que la préparation à cette interrogation est mieux assurée par les centres régionaux.

En revanche, le jury a constaté que la préparation à l'épreuve de catalogage-matières était très insuffisante ; les candidats ont été faibles à cette épreuve, ce qui peut surprendre pour de futurs bibliothécaires ! Les mêmes défauts apparaissent : mot matière « sys-

tématique », sous-vedette « histoire », méconnaissance des renvois ; le jury souhaiterait que cette épreuve soit préparée de façon systématique et uniforme par les centres selon les principes en vigueur. Les commentaires relatifs à la forme matérielle du livre proposé sont souvent trop brefs voire inconstants.

Il est rappelé que l'épreuve se décompose entre 2 parties : indexation Dewey et description matérielle du livre, catalogue matières d'une part ; question de bibliologie contemporaine d'autre part, chacune étant notée sur 10 points.

(Moyenne des notes : 12,20).

Comme l'année précédente, les résultats de l'épreuve de *Livre ancien* ont été meilleurs et dans l'ensemble les soixante candidats interrogés ont répondu de façon fort satisfaisante.

La partie de l'interrogation qui porte sur le livre, tiré au sort, a été bien traitée : les candidats savent regarder un livre et en faire la notice (encore quelques erreurs sur les formats, le décompte des pages blanches faisant partie du livre est incertain).

La bibliographie susceptible d'aider au catalogage est mieux connue que précédemment. On souhaiterait que les candidats connaissent, en outre, certains catalogues de la Bibliothèque Nationale (Estampes, Actes royaux, Factums...).

La connaissance de l'histoire du livre et de l'édition reste souvent superficielle et trop limitée aux grands monuments typographiques au détriment de livres d'aspect plus modeste.

(Moyenne des notes : 13,34).

## II. Option : *Bibliothèques spécialisées*

### 1. *Epreuves écrites*

— *Dissertation ou rapport sur l'organisation et la gestion des bibliothèques spécialisées.* « L'utilisation des publications périodiques dans une bibliothèque spécialisée ou un centre de documentation dont vous préciserez l'importance et la discipline : mode de dépouillement, de diffusion et de conservation ».

Le sujet était posé sans ambiguïté et était bien connu de nombreux candidats qui travaillent manifestement déjà dans une bibliothèque spécialisée ou un centre de documentation. Le niveau moyen de l'épreuve a donc été bon, sans toutefois qu'aucun candidat ne se soit particulièrement distingué. La plupart se sont contentés d'énumérer les procédés appliqués par l'organisme où ils travaillent, sans en justifier le choix.

Comme les années précédentes, force est de constater que trop de candidats n'ont qu'une idée vague de ce qu'est un plan et se laissent entraîner dans des digressions qui déséquilibrent leurs copies.

Note maximum : 13

Note minimum : 7,5

Note moyenne : 10,3

— *Epreuve d'analyse et d'indexation d'un article en langue étrangère.*

La rédaction des analyses et de leurs références bibliographiques, quelle que soit la langue choisie par les candidats, n'entraîne, pour l'ensemble des copies, aucune remarque particulière. Il semble que d'année en année, les candidats soient de mieux en mieux préparés à cette épreuve, d'autant qu'ils disposent, désormais, de la norme internationale ISO 214 (Documentation, analyse pour les publications dont il leur est demandé de respecter les recommandations).

L'établissement des vedettes alphabétiques de matières et des indices CDU reste en revanche toujours décevant. Il serait sans doute facile de remédier à ces lacunes en portant la durée de l'épreuve à deux heures et demie. Cette modification permettrait aux candidats d'apporter plus de soin et d'attention à des tâches qui se révéleront quotidiennes dans l'exercice de leur profession.

Voici la référence des textes proposés :

— Allemand :

Wallraff (Günter). — Am Band.

Extrait de : Almanach der Gruppe 61 und ihrer Gäste, 1966, p. 237-243.

— Anglais :

Toyne (Derek). — Thoughts on local history.

Extrait de : Library association record, vol 76, n° 10, octobre 1974, p. 203-205.

— Espagnol :

La Historia económica del siglo XX.

Extrait de : Información comercial española, junio 1976, n° 514, p. 9-15.

— Italien :

Rea (Salvatore). — Sardegna come preavviso.

Extrait de : Il Ponte, 34<sup>e</sup> année, n° 1, 31 gennaio 1978, p. 55-63.

— Russe :

Alekseev (M.P.). — Slova ruskogo jazyka v pamjatnikakh francuzskoj pis'mennosti XVI-XVII vv.

Extrait de : Aktual'nye problemy sovetskoj romanistiki : naučnaja sessija - Leningrad, 1975, p. 3-6.

Note maximum : 16

Note minimum : 6

Note moyenne : 10,3

## 2. Epreuves orales

— Analyse d'un article en français.

Malgré les recommandations exprimées depuis plusieurs années par le jury, de nombreux candidats continuent à mal interpréter cette épreuve. Il ne s'agit pas, en effet, de commenter le texte proposé en présentant, à propos de chacune des idées qu'il transporte, un jugement critique, mais d'en rendre compte objectivement. Dans bien des cas, un effort de synthèse serait le bienvenu. Rappelons une fois encore la finalité de cette épreuve, il s'agit de résumer un article en dispensant l'auditeur d'avoir recours au texte original. Pour ce faire, un respect de la composition du texte, de l'enchaînement de ses différentes parties s'avère indispensable.

Note maximum : 18

Note minimum : 3

Note moyenne : 12,1

## Bibliographie

Comme l'année dernière, les épreuves de bibliographie se sont déroulées à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, pour l'option sciences juridiques et économiques, à la Bibliothèque centrale du Museum national d'histoire naturelle, pour l'option sciences exactes et naturelles et à la Bibliothèque Sainte-Genève, pour l'option sciences humaines.

On peut, cette année encore, remarquer le bon niveau de l'ensemble des candidats. Mises à part quelques mauvaises notes qui ont sanctionné une absence presque totale de préparation, l'échelonnement des notes rend plus compte de l'approfondissement des connaissances que d'un manque de compréhension de la question posée. Les très bonnes notes ont été données à des candidats qui ont su présenter une recherche nourrie avec une méthode suffisante.

Un pourcentage important des candidats avait compris la nécessité de se familiariser avec les répertoires bibliographiques et certains d'entre eux avaient même une connaissance approfondie du programme. Seuls, en revanche, quelques uns, moins nombreux que par le passé, ignoraient les exigences de la bibliographie spécialisée et expliquaient ce fait par un manque de préparation dans le centre où ils s'étaient inscrits.

La méthode de recherche a été bien comprise dans l'ensemble et les réponses ont été présentées dans un ordre satisfaisant. Le nouveau barème de notation arrêté cette année, c'est-à-dire 6 points pour l'épreuve de méthodologie et 14 points pour celle de bibliographie proprement dite, s'est révélé plus juste et plus efficace.

Enfin, l'utilisation des encyclopédies et des bibliographies du tronc commun n'a pas toujours été judicieuse : quelquefois abusive, quelquefois inexistante.

Note maximum : 18

Note minimum : 4

Note moyenne : 13

## III. Option : Bibliothèques d'établissement d'enseignement et bibliothèques pour la jeunesse

### 1. L'épreuve écrite

Les candidats avaient à traiter au choix un des deux sujets suivants :

1° Comment concevez-vous les relations entre les centres de documentation et d'information scolaires et les autres bibliothèques ou centres de documentation ?

2° Les ouvrages de fiction peuvent-ils être utilisés à des fins documentaires ? Vous illustrerez votre réflexion par quelques exemples très précis.

Il apparaît nettement que la présentation matérielle des copies d'examen laisse beaucoup à désirer, et rend parfois très délicate la correction en raison de l'interprétation que l'on peut faire de tel ou tel signe mal écrit...

Beaucoup ne reproduisent pas le texte du sujet qu'ils vont traiter si bien que l'examineur a du mal à le connaître dès le début.

Certains ne laissent aucune marge ce qui ne facilite pas la correction... Parfois l'écriture est illisible, des mots sont mis en abrégé, des sigles ne sont pas explicités.

Il serait souhaitable que les candidats suivent les normes d'usage en ce qui concerne les citations ou la mention d'un auteur : les citations doivent être entre guillemets et les auteurs mentionnés en majuscules d'imprimerie comme dans les techniques de catalogage.

Il faut rappeler aux candidats l'importance de l'introduction qui doit poser clairement les problèmes et annoncer les grandes lignes du plan.

Les candidats doivent se préoccuper de l'orthographe, certaines fautes d'usage, ou de grammaire ainsi que la méconnaissance de l'orthographe du vocabulaire professionnel sont impardonnables.

Quant au contenu des devoirs présentés, on peut dire que cette année une impression d'honnête médiocrité domine :

Quand on ne connaît que peu la question, on n'hésite pas à se fourvoyer dans de grandes digressions hors sujet ou à utiliser les poncifs des autres.

Plus grave se trouve être le fait apparent dans de nombreuses copies, d'ignorer foncièrement la littérature enfantine dont on est censé traiter : en particulier il apparaît que peu nombreux sont ceux qui connaissent les livres de références qui sont proposés dans les bibliographies remises aux candidats et qui traitent de la littérature des enfants et des adolescents.

*Pour le premier sujet :* Les candidats manquaient d'expérience pour le traiter correctement : il semble que bien souvent les CDI aient assez peu de contact avec les autres bibliothèques ou centres de documentation. En outre, la plupart des candidats ignoraient les textes administratifs les plus récents : la circulaire sur les 30 heures et la circulaire de février 1977 sur les fonctions du documentaliste.

Les relations entre les CDI et les organismes comme le CNDP, les CRDP et les CDDP sont souvent mal connues ou franchement ignorées.

*Pour le deuxième sujet :* il était naturellement nécessaire de rappeler le sens des mots « fiction » et « documentaires », sens qui n'est pas évident pour les non professionnels mais ces définitions ne pouvaient pas tenir lieu d'introduction.

Dans les exemples retenus, les candidats ont très souvent confondu le roman exploitable sur le plan documentaire, et l'ouvrage documentaire pour enfant présenté sous une forme légèrement romancée. D'une façon générale, les titres cités sont toujours des livres intéressants, les candidats semblent ignorer les ouvrages plus contestables ou ne tirent pas profit de ceux qu'ils peuvent connaître... bien des collections pour adolescents en particulier, s'efforcent d'utiliser le roman à des fins didactiques et le résultat est souvent un livre assez médiocre, tant sur le plan romanesque que sur le plan documentaire.

*Conclusion :* Le travail personnel est indispensable pour les candidats qui veulent honnêtement parvenir au niveau requis de ce diplôme du CAFB option jeunesse qui est beaucoup moins facile qu'il n'y paraît et qui n'est pas fait comme certains auraient tendance à le croire pour les médiocres.

Il serait hautement souhaitable que durant les stages de préparation aux épreuves, on amène les candidats à beaucoup lire, à beaucoup comprendre personnellement, à se pénétrer de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et à dépasser les idées reçues afin

d'affirmer au cours des épreuves de l'examen sa propre imagination, sa personnalité, sa culture générale.

## 2. L'épreuve « choix de livres »

Il ne s'agit pas d'établir une liste exhaustive sur le sujet mais au contraire de faire un choix critique ; ce choix doit être présenté dans un ordre qui paraisse logique au public auquel il est destiné.

Beaucoup de candidats ont du mal à lire soigneusement le sujet : ils doivent définir comment ils l'ont compris et préciser les limites qu'ils se donnent ; lorsque la question ne l'indique pas, ils doivent déterminer l'âge des enfants auxquels ils s'adressent, le cadre dans lequel ils se situent et les objectifs poursuivis.

Les brochures et manuels de référence mis à la disposition des candidats sont souvent mal utilisés, en particulier, les trois sélections de la « Joie par les livres ». Certains candidats ne savent pas faire les choix concernant leur sujet parmi les titres déjà sélectionnés et se contentent de répéter sans discernement le contenu de la sélection.

Il vaut mieux retenir des ouvrages que l'on connaît plutôt que d'accumuler sans discernement des titres de livres ou de documents. La méthode retenue ou les raisons des choix effectués doivent être clairement expliqués.

## 3. L'épreuve d'analyse

De manière générale, le jury souhaite : que les candidats fassent preuve d'une connaissance de l'édition (éditeurs, auteurs, illustrateurs...) ainsi que des séries, qui leur permettent de situer l'œuvre à analyser. Il souhaite également qu'ils exposent leurs analyses de façon plus concise et évitent, en particulier, de « raconter » les ouvrages que le jury est censé connaître.

Il est recommandé aux candidats :

- de ne pas avoir peur de donner leur appréciation personnelle à condition de la justifier par une argumentation solide.
- de ne pas s'imaginer que les livres à analyser sont tous et toujours bons.
- de penser que dans un roman, l'écriture compte aussi (et pas seulement l'histoire).
- de savoir qu'ils n'ont pas à indiquer systématiquement les mots matières pour les ouvrages de fiction.

Le jury insiste pour que les candidats disposent, dès le début de la préparation, de toute la documentation fournie par l'ENSB, entre autres les grilles d'analyse. Il appartient aux candidats de la réclamer à leur centre de formation professionnelle, ou à leurs directeurs de stages, ou à l'ENSB.

IV. Option : *Discothèques et Bibliothèques musicales*

44 candidats s'étaient inscrits à cette option et 42 se sont présentés aux épreuves. Ces chiffres, les plus élevés depuis la création de l'option, représentent une augmentation de plus de la moitié par rapport à l'année précédente (28 inscrits, 27 présentés).

Tous les candidats ayant composé ont été admis. Ce résultat - inhabituel même si, depuis quelques années, les pourcentages d'admission dans les différentes options avoisinent 90 % — se comprend mieux à la lumière de quelques observations : une grande partie des candidats exerçaient déjà dans une discothèque et possédaient, de ce fait, des connaissances techniques affirmées. La moyenne des notes est d'ailleurs plus élevée pour les épreuves professionnelles (catalogage, choix de disques) que pour les épreuves nécessitant réflexion et connaissances générales (dissertation, histoire de la musique). Mais surtout, les candidats ont disposé cette année de possibilités de formation plus nombreuses puisque, outre les enseignements habituels dispensés par les centres de Grenoble et Massy, les candidats isolés, qui auparavant rencontraient de grandes difficultés dans leur préparation, ont pu suivre un stage intensif organisé à leur intention.

Enfin — et il faut s'en féliciter — les candidats avaient fourni un important travail.

*Dissertation ou rapport*

Le choix était laissé entre deux sujets :

- 1) Quels types de relations souhaiteriez-vous entretenir avec le public d'une discothèque ? Quelles initiatives prendriez-vous pour les développer ?
- 2) Vous êtes chargé de constituer le fonds d'une bibliothèque musicale. Définissez les critères qui guideront votre choix de documents, éditions musicales, livres et revues sur la musique.

Les candidats se sont portés en grande majorité sur le 1<sup>er</sup> sujet, plus familier, plus en rapport avec les préoccupations professionnelles de la plupart d'entre eux.

Le 2<sup>e</sup> sujet a visiblement effrayé les candidats : les bibliothèques musicales leur sont plus mal connues ; elles sont d'ailleurs peu nombreuses en France et la littérature professionnelle portant sur l'édition musicale s'avère très restreinte. Néanmoins, il serait souhaitable que les candidats manifestent un peu plus de curiosité pour ce type de questions.

*Catalogage*

- 4 disques : *La Musique en Catalogne jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle*. ERATO STU 70 695.  
*Art Blakey's Jazz Messengers : A night in Tunisia*  
 RCA FXL1 7318.

*Flûtes du Rajasthan*. Le Chant du Monde LDX 74645  
 Gershwin : *Porgy and Bess* / Demain RCA RL 02109.

1 œuvre musicale imprimée : Adrian Willaert. — *Allons, Allons, gai*. — Paris : éd. Hergel, 1968.

Les documents choisis n'étaient pas d'une grande complexité, d'autant plus que l'absence de véritables normes, pour le moment, oblige à admettre une certaine souplesse dans la présentation des notices. La moyenne des notes a été la plus élevée des quatre épreuves.

*Histoire de la musique*

L'interrogation portait sur deux enregistrements tirés au sort : une œuvre de musique classique et une œuvre appartenant à un autre genre musical. Les candidats devaient présenter les deux œuvres, après 45 minutes de préparation au cours de laquelle ils disposaient des pochettes de disques et de quelques dictionnaires de musique.

Ils ont su, dans l'ensemble, introduire l'œuvre de façon historique, caractériser les formes et les styles. Cependant, un grand nombre de candidats manquent de connaissances élémentaires en ce qui concerne l'écriture musicale. Il conviendrait donc que les enseignements comportent quelques séances d'initiation sur ces questions.

D'autre part, pour que les chances soient plus égales entre les candidats, le jury envisage de proposer que soit établie une liste d'œuvres, constituant un programme changeant chaque année.

*Choix de disques et discographie*

Les candidats tiraient deux sujets (l'un de musique classique, l'autre concernant un autre genre musical). Ils disposaient de 45 minutes de préparation au cours de laquelle ils avaient accès à un large échantillon d'instruments discographiques français. S'ils connaissaient bien les catalogues et guides courants ainsi que les revues musicales essentielles, les candidats ont fait preuve d'une certaine méconnaissance des discographies rétrospectives, des dictionnaires et encyclopédies de la musique fondamentaux. Il faut donc souhaiter qu'à l'avenir, ils pratiquent davantage ces ouvrages.

Pour terminer, il faut rappeler que, dans l'immédiat, les débouchés offerts par cette option ne semblent pas encore saturés. Presque toutes les bibliothèques municipales qui se créent comportent désormais une discothèque et des bibliothèques plus anciennes se dotent de ce service nouveau. Enfin, certains établissements commencent à recruter des titulaires de cette option du CAFB : par exemple les conservatoires nationaux de région et Radio-France (services de documentation).

## LISTE D'ADMISSION

I. — Option : *Bibliothèques publiques*

Mme Guillemette Abel; Mlle Vincente Aiello; Mlle Martine Amiet; Mme Françoise Anglaret (Bien); Mme Claudine Azœuf (A. Bien); Mme Sandra Baissac (A. Bien), (à titre étranger); M. Gérard Bakalian (A. Bien); Mlle Jacqueline Barneda (A. Bien); Mme Catherine Baudoin; Mlle Anne-Marie Bavard; Mme Catherine Bechaux (A. Bien); Mme Nicole Ben-Hamou; Mlle Annie-Paule Benzaquin; Mme Michèle Bernard (A. Bien); M. Charles Berz (A. Bien); Mlle Anne Biehlman (A. Bien); Mlle Agathe Bischoff (Bien); Mme Irène Boisaubert (A. Bien); Mme Christine Boisdenghien; Mlle Laurence Boitard (A. Bien); M. Claude Boivin (A. Bien); Mlle Chantal Bonnaire; M. Paul Bonnet (Bien); Mlle Danielle Bordier; Mme Michèle Bouchard (A. Bien); Mlle Martine Bourcier; Mme Anne-Marie Bournerie (A. Bien); Mlle Elisabeth Boutes; Mlle Yvonne Bouvier (A. Bien); Mme Geneviève Boyer; Mme Geneviève Bret (A. Bien); Mme Marie-Yvonne Brosseau; Mme Suzanne Brun (A. Bien); Mme Joëlle Buisson; M. Camille Cadiou (A. Bien); Mme Colette Calme; Mlle Patricia Charles (Bien); Mlle Sylvie Charrier (A. Bien); Mme Annie Chatard (A. Bien); M. G. Chateaufort (Bien); Mme Sylvaine Cheron; Mlle Lise Clement (A. Bien); Mme Elisabeth Cognet; Mme Renée Coing (A. Bien); Mme Agnès Colin; Mme Elisabeth Contamin; Mme Sylvie Cordier (A. Bien); Mme Cordier-Robilard (Bien); Mlle M. Liesse Cornulangi; Mme Laure Cotrait; Mlle Martine Courty; Mme Marie-Louise Couton (A. Bien); Mlle Marcelle Crassous (A. Bien); Mme Sylvie Crouzet; M. Emmanuel Cuffini (A. Bien); Mme Nicole Dabernat (Bien); Mlle Josiane Damians; Mme Josette Danloup (A. Bien); Mme Edith David; M. Jean-Paul Decourt (A. Bien); Mlle Françoise Def (A. Bien); Mlle Catherine Delebarre; Mme Christiane Deleris; Mlle Dominique Delforge (A. Bien); Mlle Manuela Delgado (Bien); Mlle M. Madeleine Denieau (Bien); Mme Christiane Denquin (A. Bien); Mlle Sylvie Dewulf (A. Bien); M. Patrick Dillies (Bien); Mme Brigitte Distasio (A. Bien); Mlle Anne-Laure Dodey (Bien); Mme Andrée Donati (A. Bien); Mlle Dominique Druenes; Mme Gabrielle Dubrac (A. Bien); Mlle Marie-Noëlle Duc; Mlle Catherine Dunoyer; Mlle Dominique Dupon; Mlle Caroline Durand; Mme Sylvie Durand (A. Bien); Mlle Béatrice Ekman (A. Bien); M. Patrick Ertaud; M. Gil-François Euvrard; Mme M. Josée Eychenne; Mlle Françoise Fauvin; Mme Monique Favre; Mlle Nicole Fayel (A. Bien); Mme Sylvie Feo; M. Alain Feret; Mme Véronique Fevre (A. Bien); Mme Joëlle Fouquet-Guérineau; Mme Monique Fourestier; Mlle Claude Frances; Mlle Paule Franceschi; Mlle Patricia Gabas; Mme Colette Gallien (Bien); Mme Chantal Georges (A. Bien); Mme Elisabeth Gesbert (A. Bien); Mlle Monique Gilles (A. Bien); Mme Véronique Girard; M. Alain Gobereau (A. Bien); Mlle Katia Gonzalez; Mlle Marie Grau; Mlle Myriam Grenier (A. Bien); Mlle Colette Gros; Mlle Hélène Gual; Mlle Marie-Claire Gueho; M. Denis Guerin; Mme Fabienne

Guérineau; Mlle Bernadette Guichard; Mme Christine Guihard (A. Bien); Mlle Béatrice Guillaud; Mlle Annick Guinery (A. Bien); Mme Michèle Guinet; Mlle Marie-Bénédicte Hamel; Mlle Sylvie Haran; M. Youenn Helias; Mlle Roseline Hello; Mlle Annie Helot (A. Bien); Mlle Catherine Herbertz; (A. Bien); Mme Christine Hervier (A. Bien); Mme Imbert-Champion (Bien); Mlle Muriel Isabelle; M. Bruno Jacomy (Bien); Mlle Anne Jay (A. Bien); Mme Anne-Marie Jean; M. Joël Jean; Mlle Françoise Jolibois (A. Bien); Mlle M.-Françoise Jondot (Bien); Mlle Chantal Jonneaux; Mme Marianne Joseph; Mme Danielle Julliard (A. Bien); Mlle Aline Juventy (A. Bien); Mlle Hélène Kaplanian; Mme Anne-Marie Kays (A. Bien); Mlle Françoise Kerspern; Mme Martine Kœnig (A. Bien); Mlle Marie-Josée Krill; Mlle Sabine Labare; Mlle Annick Laffon (A. Bien); Mme Agnès Lagadic; Mme Arlette Lamarque; Mme Jocelyne Lancien; Mme Andrée Larrère (A. Bien); Mlle Françoise Laurent; M. Eric Lazerges (A. Bien); Mlle Maryvonne Le Bescond; Mme Sylvette Lebout; Mme Yvonne Lebrun; Mme M. Pierre Lecorche (A. Bien); Mlle Christine Lemeë; M. Francis Lermenier; Mme Sylvie Leroy (A. Bien); Mlle Martine Lescure (A. Bien); Mme Marie-Christine Leveils; Mlle Janine Liot (A. Bien); Mlle Anne Longuenesse; Mme Elisabeth Loot; Mlle Caroline Lorec; Mme Gunnel Louys (A. Bien) (à titre étranger); Mme Suzanne Mabilais (A. Bien); Mme Annie Maddio; Mlle Chantal Madelain; Mme Véronique Madelin (A. Bien); Mlle Michèle Maillavin (A. Bien); Mme Christine Maître; Mme Gabriele Manderscheid; M. Guy Martin; Mme Marie-Joëlle Martin (A. Bien); Mme Elizabeth Martineau (A. Bien); Mlle Claude Massit; Mlle Marie-Odile Mathieu (A. Bien); Mme Marie-Pierre Mathieu (A. Bien); Mme Evelyne Mauriac; M. Daniel Mayeur (A. Bien); Mlle Elisabeth Meller (A. Bien); M. Sylvain Mevrel (Bien); Mlle Chantal Meyer; Mme Agnès Milovanovic (A. Bien); Mlle Martine Moly; Mme M.-France Montandon; Mme Solange Montornes; Mlle Françoise Moreau (A. Bien); Mme Chantal Moriset; Mlle Gracieuse Moulin (A. Bien); Mme Anne-Marie Mourgues; Mme Simone Mourier (A. Bien); Mlle Monique Narjoux; Mme Monique Neuvillard (A. Bien); Mlle Réjane Niveau; Mlle Annie Ordini; Mlle Bernadette Padovani (Bien); Mme Ida Papiernik; Mlle Véronique Parent (A. Bien); M. Jean-Michel Paris (A. Bien); Mlle Michèle Parisot; Mme Colette Payre (A. Bien); Mme Geneviève Percie du Sert; M. Christian Peri (A. Bien); Mlle Nicole Pierre; Mme Anne-Marie Pierry (A. Bien); Mlle Nathalie Pilon (A. Bien); Mme Joëlle Pineau (A. Bien); M. Joseph Platero; Mlle Evelyne Ponard; Mlle Odile Pougnaud; Mme M.-Hélène Pouzadoux (A. Bien); Mlle Ghislaine Quatremare; Mlle M.-Christine Radix; Mme Bernadette Ratel (A. Bien); Mme Isabelle Raymond (A. Bien); Mlle Nicole Raymond; M. Francis Renault (A. Bien); Mlle Danielle Resche (A. Bien); Mme Claudine Reynaud; Mme Catherine Ride (A. Bien); Mme Sonia Rogoff; Mlle Lydie Roumezi (A. Bien);

Mlle Françoise Roux ; Mlle Françoise Ruffio ; Mme Annie Salvetti ; Mme Christiane Sanchez ; Mlle Christine Scharna ; Mme Edwige Seguenny ; Mlle Michèle Senat (Bien) ; M. Dominique Seurin (A. Bien) ; Mlle Christine Sibre (A. Bien) ; Mme Josette Simard (Bien) ; M. Bernard Sinoquet (A. Bien) ; Mlle Frédérique Surmely ; Mme Doïna Thebault (A. Bien) ; Mlle Patricia Thureau ; Mme Christine Touguet (A. Bien) ; Mlle Nadine Travacca ; Mme Colette Uguen ;

Mlle Elisabeth Vadagnini ; Mlle Sophie Vagner ; Mlle Isabelle Valez ; Mme Marie-Odile Velut ; Mme Kirsten Verrière (A. Bien) (candidate à titre étranger) ; Mlle Laurence Veyssier (A. Bien) ; Mme Claude Vial (A. Bien) ; M. Jean-Marc Vidal (A. Bien) ; M. Joël Vieillefond ; Mme Pascale Vigier (A. Bien) ; Mme Anne-Marie Vigoureux (Bien) ; Mlle Joëlle Voyer (A. Bien) ; Mlle Anne Waniart (A. Bien) ; Mlle Anne Weymuller (Bien).

## II. — Option : *Bibliothèques spécialisées*

M. Dominique Agniel ; Mlle Catherine Allix ; Mme Monique Asli ; Mme Jeanne Barel ; Mlle Catherine Basset ; Mme Frédérique Baudouin ; Mlle Marie-Dominique Benoit ; Mme Maryse Benoit (A. Bien) ; Mlle Sabine Bernes ; Mlle Annie Bertrand (A. Bien) ; Mlle Catherine Bony (A. Bien) ; Mlle Marie-France Boucher ; Mlle Jeanne Bourgeois ; Mlle Caron de Fromental (A. Bien) ; Mlle Sophie Cayet (A. Bien) ; Mlle Isabelle Contreras ; Mme Françoise Duhamel (A. Bien) ; Mlle Marie-Claire Estrade (A. Bien) ; Mme Monique Figari (A. Bien) ; Mme Francine Figuière ; Mlle Elisabeth Galiay (A. Bien) ; Mlle Claude Giraud ; Mme Haline Giraud (A. Bien) ; Mlle Dominique Grard (A. Bien) ; Mme Nelly Guillaume (A. Bien) ; Mlle Nicole Guillemain ; Mlle Nicole Hardy ; Mme Colette Hedon ; Mlle Flamine de Lanoue (A. Bien) ; Mme de La Rochefordière

(A. Bien) ; M. Claude Lebel ; M. Péire Leccia (A. Bien) ; Mlle Evelyne Le Goupil ; Mme Katerina Leguay (A. Bien) ; Mlle Marie-José Linares ; Mlle Laurence Minder ; Mlle Marie-Chr. Mollard (A. Bien) ; Mme Françoise Montbrun (A. Bien) ; Mme Brigitte Olagnon ; Mme Marie-Hélène de Peretti (A. Bien) ; Mlle Brigitte Pernollet ; Mlle Odile Pierchon (Bien) ; Mlle Véronique Place (A. Bien) ; Mme Monique Pomparat ; Mlle Françoise de Potter ; Mlle Béatrice Potton (A. Bien) ; Mlle Geneviève Redeler ; M. Clément Riot ; Mlle Anne Rosenchild-Paulin ; Mlle Solange Roussier ; Mme Florence Savatier (A. Bien) ; Mme Christine Théodon (Bien) ; Mme Sylvie Thiébaud (A. Bien) ; M. Lionel Thura (A. Bien) ; Mlle Françoise Valette ; Mlle Marguerite Vasen ; Mlle Elisabeth Wallez (A. Bien) ; Mlle Christine Wolff ; Mlle Catherine Zoukerman (A. Bien).

## III. — Option : *Bibliothèques d'Établissement d'enseignement et Bibliothèques pour la jeunesse*

Mme Guillemette Abel ; Mlle Marie-Thérèse Allais (A. Bien) ; Mme Régine Allègre ; Mme Christine Almeras (Bien) ; Mlle Elisabeth André (A. Bien) ; Mlle Catherine Apert (A. Bien) ; Mme Marie-Martine Arnaud (A. Bien) ; Mlle Francine Baratte (A. Bien) ; Mlle Catherine Bardot (Bien) ; Mme Joëlle Barus ; Mme Francine Becquart (Bien) ; Mlle Geneviève Bessis (A. Bien) ; Mlle Sylvette Bétard (A. Bien) ; Mme Pierrette Blanc (Bien) ; Mme Jehanne Borycki (A. Bien) ; Mme Monique Boucher (A. Bien) ; Mlle Brigitte Bouchez ; Mlle Yannick Boulet (Bien) ; Mlle Suzanne Brehin (Bien) ; Mme Claire Brossel (A. Bien) ; M. Jean-Pierre Brown (Bien) ; Mme Jacqueline Carlier (A. Bien) ; Mlle Arlette Cavailles (A. Bien) ; Mme Martine Champsaur (A. Bien) ; Mlle Françoise Chaouat ; Mme M.-Thérèse Chatelain (Bien) ; Mme Michèle Chauvet (A. Bien) ; Mlle Dominique Chelot (A. Bien) ; Mme Michèle Coic ; Mlle de Cointet de Fillain (A. Bien) ; Mlle Marie-Noëlle Cormenier ; Mlle Christine Cumenel (A. Bien) ; Mlle Christiane Darros ; Mme Marie Delale (Bien) ; Mme Anne-Chr. Delestre (A. Bien) ; Mlle Armelle Demay (A. Bien) ; Mlle Dominique Desroussilles ; Mme Brigitte Doron (A. Bien) ; Mme Hélène Dubertret (Bien) ; Mme Dominique Dumas (A. Bien) ; Mlle Chantal Du Parc (A. Bien) ; Mlle Véronique Durel ; Mme Anne-Marie El-Mourchid (Bien) ; Mlle Marie-France Eymery

(Bien) ; Mlle Viviane Ezratty ; Mme Geneviève Faure ; Mlle Ginette Fayat ; M. Jacques Feliu ; Mlle Michèle Ferraci (Bien) ; Mme Danièle Flandre (Bien) ; Mlle Dominique Gacoin ; Mme Nadine Geoffroy (A. Bien) ; Mlle Odile Gernet ; Mlle Sylvie Girard ; Mlle Noëlle Giroud (A. Bien) ; Mlle Véronique Giuliani ; Mme Martine Goffi ; M. Serge Goracci (T. Bien) ; Mme Catherine Gras-Payen (A. Bien) ; Mme Martine Grelle (T. Bien) ; Mlle Christiane Grillot (A. Bien) ; Mme Catherine Guidon (A. Bien) ; Mlle Anne-Marie Guyot ; Mme Michelle Henriot (A. Bien) ; Mlle Françoise Heskia (A. Bien) ; Mme Danièle Hirsinger (A. Bien) ; Mme Dominique Hug (A. Bien) ; Mme Pascale Jacotot (A. Bien) ; Mlle Brigitte Jaubert ; Mme Michèle Joffres ; Mlle Frédérique Joly ; Mlle Catherine Jouniaux ; Mlle M.-Thérèse Jouvinroux (Bien) ; Mlle Hélène Jupin (A. Bien) ; Mme M.-France Juston (A. Bien) ; Mme Brigitte Kazourian ; Mlle Monique Kermel ; Mlle Pascale de Kerraoul (A. Bien) ; Mlle Françoise Laborde ; Mlle Annie-Noëlle Labourdette ; Mme Patricia Lambre (A. Bien) ; Mlle Edmée Laporte (A. Bien) ; Mlle Marie-Noëlle Laroux (Bien) ; Mlle Catherine Leclerc (Bien) ; Mlle Jacqueline Leclerc (A. Bien) ; Mme Anne Lecoq (Bien) ; Mlle Claire Lecour (Bien) ; Mme Eliane Le Duff ; Mme Claire Lefebvre (Bien) ; Mme Andrée Legrand ; Mlle Béatrice Lestoquoy (Bien) ; Mme Bénédicte Liber ; Mme M.-

Christine Liot (A. Bien); Mme Elisabeth Livolant (A. Bien); Mlle Françoise Lomier (A. Bien); Mme Jacqueline Louvet (A. Bien); Mlle Martine Lussier (Bien); Mlle Anne Maillard (A. Bien); Mlle Danièle Monnet (A. Bien); Mlle Danièle Mora (A. Bien); Mme Marie-Anne Nègre (T. Bien); Mme Marie-Claude Neyrat (Bien); Mme Noëlle Nicoloso (A. Bien); Mme Marie-José Orechia (Bien); Mme Monique Paillet (A. Bien); Mme Danièle Palies (Bien); Mlle Marie-Georges Paquet (A. Bien); Mlle Lucie Pelletier (A. Bien); Mme Odile Petit (A. Bien); Mlle Michèle Piquard (A. Bien); Mme Annie Poggioli (A. Bien); Mlle Agnès Poncelet (Bien); Mlle Nicole Pousse (Bien); Mlle Aline Presumey (A. Bien); Mlle Martine Ragonnet (T. Bien); Mlle Sylviane Ramdane

(Bien); Mlle Claire Reinhard; Mlle Véronique Reinhard (A. Bien); Mlle Brigitte Revel (A. Bien); Mme Maryse Ropars (A. Bien); Mlle Denise Rouanet; Mme Maryse Ropars (A. Bien); Mlle Denise Rouanet; Mlle Monique Sagnard (A. Bien); Mme Josette Scheer (A. Bien); Mlle Béatrice Schicklin (Bien); Mlle Françoise Smets (Bien); Mme Catherine Souan (T. Bien); M. Henri Souchère (Bien); Mme Françoise Talbot (A. Bien); Mme Catherine Tenret; Mlle Geneviève de Terris; Mme Elisabeth Tessier (A. Bien); Mme Yolande Theron (A. Bien); Mlle Véronique Toussaint; Mme Jeanne Troussset (A. Bien); Mlle Maryse Vallières; M. Alain Vauthier; Mme Marie-José Vierge (A. Bien); Mlle Mary Vigourous; Mme Maryvonne Vincent.

#### IV. — Option : *Discothèques et bibliothèques musicales*

Mme M.-Christine Abgrall (Bien); Mlle Annick Barc (A. Bien); Mme Geneviève Bardin (A. Bien); M. Franck Bergerot (Bien); Mme Brigitte Bertrand (A. Bien); M. Charles Berz (A. Bien); M. Gérard Blot (A. Bien); M. Luc Bonvoisin (A. Bien); M. Rémy Borel (Bien); Mme Marie-Odile Bugnet (A. Bien); Mlle Marie-France Cabirol (Bien); Mme Darinka Coevoet (Bien); M. Gérard Corneloup (Bien); Mme Bernadette Coupechoux (A. Bien); Mlle M.-Thérèse Cremilleux (A. Bien); Mme Annette Deruelle (Bien); Mlle Marie-Hélène Dupré (A. Bien); Mme M.-Hélène Elbaz (A. Bien); Mlle Françoise Fierobe; Mlle Pascale Foujols (A. Bien); Mlle Elisabeth Gaud (Bien); Mme M.-Catherine Guibert (A.

Bien); Mme Lamy de la Chapelle (A. Bien); Mme Marie Laurentin (A. Bien); Mme M.-Josée Leautey (A. Bien); Mlle Frédérique Leclercq (A. Bien); Mlle Françoise Lenoir; M. Jean-Pierre Lepage (A. Bien); Mlle Marion Mallein (Bien); Mme Mauricette Manceau (A. Bien); Mlle Corinne Miquel; Mlle Geneviève de Montagu; Mme Joëlle Obrecht-Joris (A. Bien); Mme Danielle Olgiati (Bien); Mme Monique Ortusi (A. Bien); Mlle Anne Parad (A. Bien); Mlle Micheline Petiot (A. Bien); Mme Zélie Ricoux; Mlle Cécile Seite (A. Bien); Mme Catherine Taste; Mme Bernadette Ugolini (A. Bien); M. Jean-Pierre Volia (Bien).